

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 99.030

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 12 Mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

4 Mars 1999

DATE D'AFFICHAGE

4 Mars 1999

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, CANDAU, Mme MONTRON, MM. GAVEN, BOISNARD et CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, GERMA, Mlle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETI, Mme PELTIER, M. QUENTIN, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES : M. BUJARD représenté par M. CHABANEAU
M. DONZIER représenté par M. HUGENDBLER
Mme GEOFFROY représentée par Mme LECOMTE-RULLIER
M. MALBOIS représenté par Mlle BARRAUD-DUCHERON

ABSENTS - EXCUSES : MM. BENOIT, POTENNEC et SIMONNET

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Travaux de réensablement de la plage de la Grande Conche

VOTE : UNANIMITE

Le PORT AUTONOME DE BORDEAUX, maître d'oeuvre pour l'opération de réensablement de la plage, a élaboré un dossier d'appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux suivants :

- dragage de 240.000m³ de sable sur la passe d'entrée en Gironde à l'aide d'une drague aspiratrice en marche,
- transport du matériau dragué par le même engin jusqu'au large de la GRANDE CONCHE,
- refoulement hydraulique sur la plage par une canalisation flottante, immergée puis terrestre,
- terrassement de façon à obtenir le profil souhaité.

L'appel public à la concurrence a été lancé le 11 DECEMBRE 1998, la date de réception des offres étant fixée à la date du 1er FEVRIER 1999.

La commission d'ouverture des plis, lors de sa réunion du 2 FEVRIER 1999, a enregistré les offres et demandé au maître d'oeuvre d'analyser les différentes propositions.

Lors de sa réunion du 12 FEVRIER la commission d'ouverture des plis, sur proposition du maître d'oeuvre, a retenu l'entreprise JAN DE NUL (BELGIQUE) pour un montant de 6.575.000 Francs HT, soit la somme de 7.929.450 Francs TTC.

Par ailleurs, le Préfet de CHARENTE MARITIME a signé le 10 FEVRIER 1999 l'arrêté portant autorisation de réensablement de la plage de la GRANDE CONCHE.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis favorable de la commission des travaux du 27 NOVEMBRE 1998,
- VU l'avis de la commission d'appel d'offres des 2 FEVRIER et 12 FEVRIER 1999,
- VU l'arrêté préfectoral du 10 FEVRIER,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver la procédure d'appel d'offres menée par le maire relative au réensablement de la plage, en application des articles 295 à 298 du Code des Marchés Publics.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer le marché à intervenir avec l'entreprise JAN DE NUL pour un montant de 6.575.000 Francs HT, retenue par la commission d'ouverture des plis.
- d'imputer la dépense correspondante au budget primitif de l'exercice 1999.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 15 Mars 1999
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS